



Syndicat des rivières de
l'Ain aval et ses affluents
Rue Marcel Paul
01500 Ambérieu-en-Bugey



Etude de définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau du bassin-versant du Suran

Rapport de phase 3



SURFACE LIBRE



Dossier n°2021094
Edition : 19 août 2024

CLIENT	Syndicat des rivières de l'Ain aval et ses affluents
Adresse	Rue Marcel Paul 01500 Ambérieu-en-Bugey
Date livraison	07/11/2023
Version	Provisoire <input type="checkbox"/> V2 Finale <input checked="" type="checkbox"/>
TITRE	Etude de définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau du bassin-versant du Suran
Objet	Rapport de phase 3
Chef de projet	Matthieu Puxeddu (TEREO), Lionel Guitard (HYDRETUDES)
Rédacteur(s)	Matthieu Puxeddu, Clément Nussbaum
Relecteur(s)	-
Date création	06/11/2023
Fichier	2021094_Rapport_Ph3_TEREO-HYD-SL_V2.docx
Nombre de pages	25

TABLE DES MATIERES

1 - INTRODUCTION	2
1.1 - Contexte de l'étude	2
1.2 - Concept de l'EBF.....	2
1.3 - Objectifs de l'étude	3
2 - ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT CONCERTÉ	4
2.1 - Rappel de la méthodologie de concertation	4
2.2 - Bilan de la concertation.....	5
2.2.1 - Première session – 24/05/2022.....	5
2.2.2 - Deuxième session – 06/10/2022	8
2.2.3 - Troisième session – 21/02/2023	11
2.2.4 - Quatrième session – juin	16
2.2.5 - Réunions annexes.....	17
2.3 - Conclusion	20
2.4 - Cartographie de l'EBF concerté	21

TABLEAUX

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS SUITE À LA 2 ^{ÈME} SESSION DE CONCERTATION.....	10
---	----

PHOTOGRAPHIES

Crédit photographique : sauf mention contraire, toutes les photographies illustrant ce rapport ont été réalisées par les membres du groupement de bureau d'études.

PHOTO 1 : TRAVAIL SUR GRANDES CARTES AVEC LES PARTICIPANTS DU JURA	5
PHOTO 2 : TRAVAIL SUR GRANDES CARTES AVEC LES PARTICIPANTS DE L'AIN.....	5
PHOTO 3 : ÉLÉMENTS ISSUS DE LA CONCERTATION 1 (JURA EN HAUT ET AIN EN BAS)	7
PHOTO 4 : PREMIÈRE PARTIE – PRÉSENTATION RAPIDE DU DIAGNOSTIC SUR ÉCRAN	8
PHOTO 5 : DISCUSSIONS AUTOUR DU POSTER « HYDRAULIQUE »	8
PHOTO 6 : DÉBAT MOUVANT POUR LE PARTAGE DES OBJECTIFS	8
PHOTO 7 : TRAVAIL SUR GRANDE CARTE POUR DÉFINIR L'EBF CONCERTÉ	11
PHOTO 8 : ÉLÉMENTS ISSUS DE LA CONCERTATION 3 (PARTIE JURASSIENNE)	13
PHOTO 9 : ÉLÉMENTS ISSUS DE LA CONCERTATION 3 (PARTIE AINDINOISE)	14
PHOTO 10 : ÉCHANGES EN SALLE.....	17
PHOTO 11 : VISITE DU PUIITS DE FAY.....	17

FIGURES

FIGURE 1 : RÉDUCTION DE L'EMPRISE EBF À NIVIGNE-ET-SURAN – EN ROUGE : RÉDUCTION DE L'EMPRISE ; EN ORANGE : PÉRIMÈTRE HYDRAULIQUE NÉCESSAIRE ; EN NOIRE : EMPRISE CONCERTÉE FINALE.....	15
--	----

1 - INTRODUCTION

1.1 - Contexte de l'étude

Les cours d'eau sont des milieux complexes qui ont besoin d'espace pour pérenniser leurs processus dynamiques. Un bon fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau est le gage d'une eau en qualité et en quantité suffisantes, d'une biodiversité riche et d'un risque d'inondation diminué.

Certaines interventions anthropiques sur le lit majeur des cours d'eau peuvent induire des dysfonctionnements qui altèrent leur richesse écologique et économique (ressource en eau, gisement de matériaux, paysages, biodiversité... voire qui mettent en danger des infrastructures.

Ces interventions (barrages, digues, enrochement, recalibrage et urbanisation) ont progressivement contraint les cours d'eau en limitant leur mobilité dans le lit majeur. Or, le blocage de cette mobilité latérale entraîne une dégradation des processus de régénération des habitats et de recharge sédimentaire et plus généralement du fonctionnement de l'hydrosystème. La diversité et la surface des habitats favorables aux espèces diminuent et les risques d'inondations augmentent.

Les cours d'eau du bassin-versant du Suran ont subi et subissent encore des modifications qui ont eu ou auront des impacts sur leur bon fonctionnement. La présence de l'agriculture sur la majorité du territoire est l'une des causes majeures de ces modifications.

Le bassin-versant du Suran, d'une superficie de 357 km², s'étend sur le territoire de 40 communes (en totalité ou en partie) des départements de l'Ain et du Jura. Ce territoire est très majoritairement agricole. Les atteintes physiques aux cours d'eau résultent donc ponctuellement de l'urbanisation et plus généralement d'une optimisation de terres exploitables qui induisent des dysfonctionnements hydrauliques mais également biologiques (hydrogéologie, biogéochimie) avec une perte de biodiversité et un impact sur les ressources en eau.

Dans le contexte des procédures en faveur des milieux aquatiques et de la mise en place de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), il apparaît nécessaire de mieux concilier le fonctionnement morphologique des cours d'eau et les besoins en développement socio-économique du territoire. Sur le territoire de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (RMC), cette conciliation se réfléchit à travers une étude de définition des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (EBF).

1.2 - Concept de l'EBF

Le besoin de définir l'espace de bon fonctionnement s'est imposé aux acteurs de la gestion locale de l'eau lorsqu'ils ont constaté que pour restaurer « un bon fonctionnement » il faut non seulement agir directement sur le lit actif du cours d'eau mais aussi sur ses annexes et son lit majeur¹.

Identifier et préserver un EBF, c'est définir un espace dans lequel pourront se dérouler sans contraintes les phénomènes résultant des principales fonctions de l'hydrosystème. Il s'agit des fonctions liées à **la morphologie** (mobilité latérale, érosion/dépôt des matériaux alluvionnaires, respiration du profil en long, diversité et renouvellement des habitats aquatiques, humides et terrestres...), **l'hydraulique** (inondabilité dans les zones d'expansion de crue, connectivité des milieux annexes...), **la biologie** (support de biodiversité...), **l'hydrogéologie** (relations nappe/rivière, autoépuration...) et **la biogéochimie** (rôle tampon des milieux rivulaires...)¹.

¹ Agence de l'eau RMC (2016) Guide technique du SDAGE – Délimiter l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau.

Préserver l'espace de bon fonctionnement c'est donc décider qu'une attention particulière sera apportée dans cet espace à l'expression des fonctionnalités du cours d'eau, et que les contraintes telles que la fixation ou la protection des berges, l'endiguement, le remblaiement, le drainage, le défrichage, le passage de réseaux, etc. seront écartées. C'est également, pour tous les cours d'eau, qu'ils soient naturellement mobiles ou non, se donner une règle du jeu commune pour les activités et usages qui se déroulent ou se développeront dans l'EBF afin de préserver un bon fonctionnement. **C'est permettre de (ré)intégrer le cours d'eau dans le territoire et favoriser les services qu'il peut rendre** : gestion de l'aléa inondation, recharge de nappe, tourisme vert, qualité de l'eau, préservation d'ouvrages d'art...²

1.3 - Objectifs de l'étude

Né de la fusion de 4 syndicats de rivières, le Syndicat de la Rivière d'Ain et de ses affluents (SR3A) a vu le jour le 1^{er} janvier 2018 afin de préserver la ressource eau à une échelle cohérente et selon une stratégie unique. En l'espace de 4 années et par sa labellisation EPAGE, le SR3A est un interlocuteur incontournable dans la gestion de la rivière. C'est une collectivité qui regroupe les 7 intercommunalités du bassin-versant de l'Ain et de ses affluents.

En 2020, le SR3A s'est doté d'une stratégie d'intervention pour la mise en œuvre de ses compétences (gestion des milieux aquatiques, de la biodiversité et de la ressource en eau, prévention des inondations) au service de l'intérêt général du territoire et de ses habitants. Parmi les axes stratégiques retenus, apparaissent notamment la volonté d'acquiescer une vision globale des enjeux à l'échelle du territoire tant en termes de connaissances que de planification. C'est en ce sens que l'approche « Espace de Bon Fonctionnement » a été retenue, dans le prolongement d'une étude similaire déjà menée sur le bassin-versant du Lange et de l'Oignin et dans la perspective d'études similaires sur les autres sous-bassins-versants du SR3A.

Les objectifs de l'étude sont donc :

- De définir les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau de manière concertée sur le bassin-versant du Suran.
- De définir un programme d'action pour la reconquête de l'espace de bon fonctionnement.
- D'intégrer l'espace de bon fonctionnement concerté dans les documents d'urbanisme.

L'étude s'articule en 4 phases pour répondre aux objectifs :



² Agence de l'eau RMC (2016) Guide technique du SDAGE – Délimiter l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau.

2 - ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT CONCERTÉ

2.1 - Rappel de la méthodologie de concertation

Pour chaque étape de l'étude, des enjeux et des objectifs ont été définis afin de garder un fil directeur pour chaque phase et de ne pas perdre de vue le but ultime de la concertation.

Étape 	Enjeux 	Objectifs 
Pré-diagnostic	Mobiliser autour de l'étude	Récupérer des éléments d'état des lieux et de compréhension de diagnostic
Diagnostic	Partager et s'approprier	Disposer de bases communes d'identification des freins à l'atteinte du bon état et du bon fonctionnement
Objectifs	Partager et s'approprier	Être acteur de la politique d'aménagement du territoire à son échelle
EBF	Cheminer vers un consensus autour d'un scénario	Valider l'EBF concerté
Programme d'actions	Prendre la mesure et accepter les efforts pour atteindre le bon état et bon fonctionnement	Valider le programme d'actions

Quatre grandes sessions de concertation ont été définies :

- Première session : réunions territoriales pour l'étape de pré-diagnostic
- Deuxième session : présentation du diagnostic et définition collective des enjeux et des objectifs
- Troisième session : partage de l'EBF technique pour définir collectivement l'EBF concerté
- Quatrième session : réunions territoriales pour le partage des actions de restauration/préservation

La ligne directrice de la stratégie de concertation est restée la même entre les premières réflexions de mars 2022 et le déroulé des différentes étapes de la concertation. Quelques outils évoqués en début de définition de la stratégie ont finalement été abandonnés pour simplifier le déroulé. On peut notamment évoquer l'abandon des temps de présentation sur le terrain ce qui aurait nécessité un certain budget (moyens de transport notamment) et un risque de temps limité pour parcourir l'ensemble des sujets pertinents.

2.2 - Bilan de la concertation

2.2.1 - Première session – 24/05/2022



Mobiliser autour de l'étude



Récupérer des éléments d'état des lieux et de compréhension de diagnostic

Organisation de la session

Organisée le 24 mai 2022, cette première réunion plénière a eu pour objet de présenter l'étude afin de mobiliser les différents acteurs autour de l'étude.

Deux réunions ont été organisées en séparant les acteurs de chaque département.

La première partie de la réunion a consisté à réaliser une présentation sur support projeté des éléments suivants :

- Groupement de bureaux d'études
- SR3A
- Territoire d'étude
- Grands principes d'une étude EBF
- Objectifs d'une concertation

Dans un second temps, les participants ont été invités à travailler sur grande carte pour affiner les éléments de pré-diagnostic relevés par les bureaux d'études : localisation de nouvelles construction, points bloquants particuliers, éléments de biodiversité non répertoriés...



Photo 1: Travail sur grandes cartes avec les participants du Jura



Photo 2: Travail sur grandes cartes avec les participants de l'Ain

Documents supports

Présentation PowerPoint : 20220524_Reu_territoriales_V1.pptx

Cartes géantes : impressions assemblage1.pdf, impressions assemblage2.pdf

Éléments clés

Bonne participation du territoire jurassien. Participation plus limitée côté Ain avec plusieurs représentants locaux non présents le jour de la réunion.

Parmi les nouvelles informations qui ressortent de l'atelier, on peut évoquer :

- Ajout d'informations non répertoriées dans la BDTOPO : stations de pompage, STEP en cours de construction, aires de camping, nouvelles salles des fêtes...
- Localisation d'effondrements de berges, assecs, sources/résurgences, linéaires d'érosion, enfoncements du lit, failles/dolines, rejets/pollutions...
- Localisation d'éléments de biodiversité : linéaires de présence d'écrevisse à pattes blanches, barrages de castor...
- Mise en avant d'un projet de restauration privé à Graye-et-Charnay.

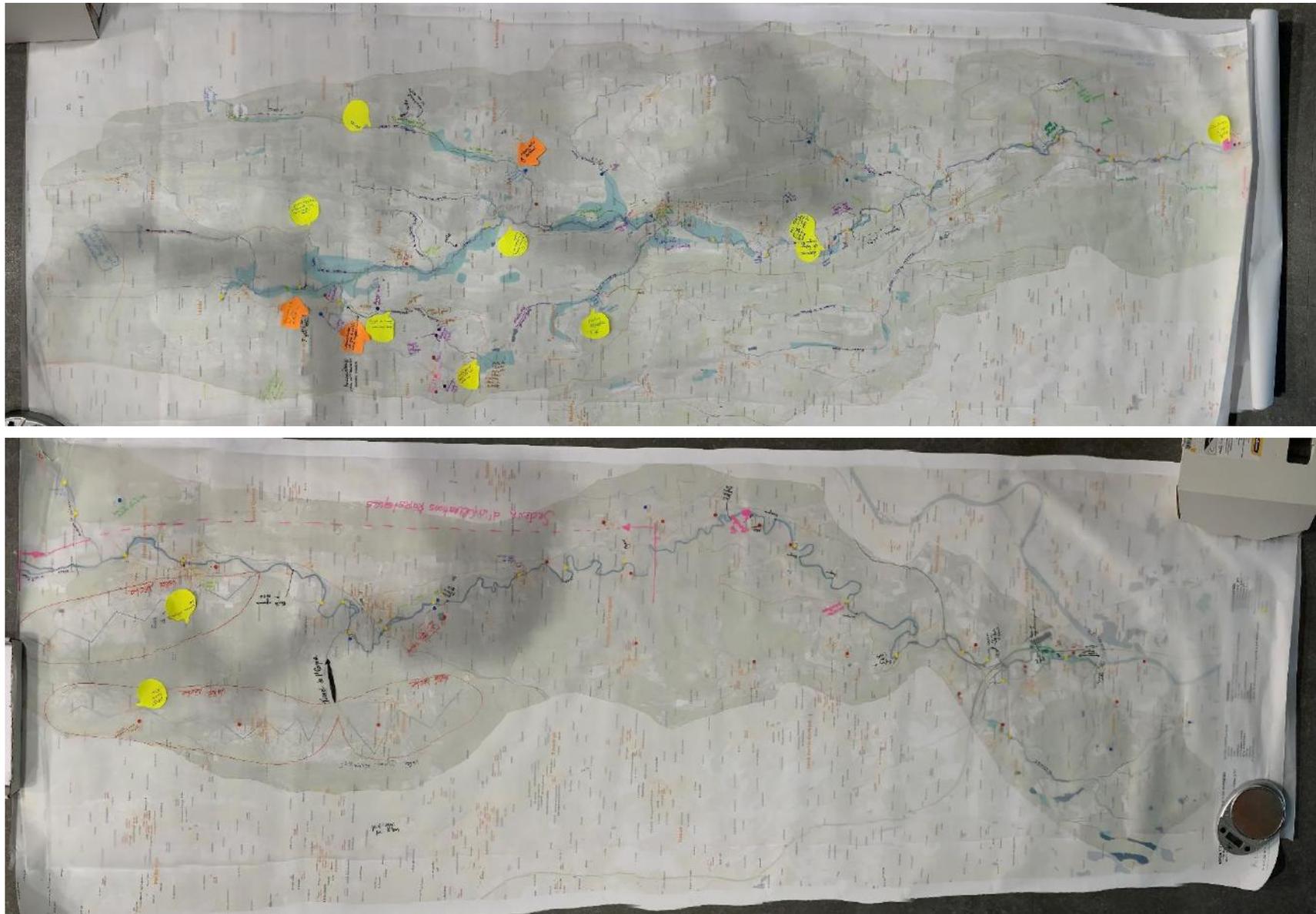


Photo 3: Éléments issus de la concertation 1 (Jura en haut et Ain en bas)

2.2.2 - Deuxième session – 06/10/2022



Partager et s'approprier



Disposer de bases communes d'identification des freins à l'atteinte du bon état et du bon fonctionnement

Être acteur de la politique d'aménagement du territoire à son échelle

Organisation de la session

La deuxième session de concertation a eu lieu le 6 octobre 2022 avec pour objet la présentation du diagnostic afin de définir collectivement des enjeux et objectifs pour la suite de l'étude.

Une réunion a été organisée en groupant les acteurs de chaque département.

Il s'agissait d'une session dense puisque de nombreux éléments de diagnostic ont été présentés tout d'abord sur support projeté avant d'échanger via 4 posters thématiques. Un travail en groupes a ensuite été mené puis une restitution commune.

En introduction, une vidéo de présentation du territoire a été proposée aux participants.



Photo 4: Première partie – présentation rapide du diagnostic sur écran



Photo 5: Discussions autour du poster « hydraulique »



Photo 6: Débat mouvant pour le partage des objectifs

Documents supports

- Organisation_Concertation-20221006.pdf
- 20220928_Concertations_V2.pptx
- HD 2022_09_28 Tereo Poster Biodiversité A1.pdf
- HD 2022_09_28 Tereo Poster Hydraulique A1.pdf
- HD 2022_09_28 Tereo Poster Hydro-Morphologie A1.pdf
- HD 2022_09_28 Tereo Poster Usages Pression A1.pdf
- Video_concertations_Suran.mp4

Éléments clés

La forme de la réunion a permis au public de participer activement à cette session de concertation. En effet, la présentation du diagnostic sur écran a permis aux participants de se repositionner dans le bassin-versant et de comprendre les différents enjeux à l'échelle de l'ensemble du bassin-versant.

Les posters ont permis ensuite de lancer les premières discussions. Précisons que ce sont les thématiques liées à l'hydrologie et l'hydraulique qui ont concentré les échanges.

Le travail en groupes a été particulièrement participatif avec de nombreux débats entre les participants. L'objectif a donc été atteint puisque ce sont les participants eux-mêmes qui ont lancé la plupart des sujets et débattus sur leurs visions.

Un temps un peu plus conséquent aurait été pertinent pour permettre à certains participants de davantage réfléchir aux enjeux et objectifs ; ces sujets étant parfois peu parlant pour le grand public.

Malgré tout 5 enjeux ont émergé des ateliers :

- La fonctionnalité des milieux et la biodiversité.
- La ressource en eau.
- Les continuités.
- La pollution des eaux.
- Les inondations.

Précisons que sur ces 5 enjeux, celui sur les continuités est le seul qui n'a pas été partagé unanimement.

Le tableau ci-dessous détaille les différents enjeux et objectifs issus des ateliers (en gris) et les propositions du groupement (en bleu).

Enjeux	Objectifs
La fonctionnalité des milieux et la biodiversité	Restaurer la ripisylve Améliorer la connectivité berges/cours d'eau Reméandrer Améliorer l'état de conservation des ripisylves Maitriser les pressions agricoles Restaurer la connexion entre les versants et le fonds de vallée Préserver les habitats fonctionnels d'espèces cibles Restaurer la fonctionnalité des zones humides Restaurer les annexes hydrauliques Limiter les obstacles à la mobilité du lit Restaurer les tronçons influencés

La ressource en eau	<p>Maintenir la ressource</p> <p>Améliorer les connaissances et la traçabilité de l'eau</p> <p>Conserver les zones humides</p> <p>Restaurer les zones humides disparues</p> <p>Assurer une qualité compatible avec les usages</p> <p>Entretien des sources</p> <p>Préserver les zones d'alimentation du karst</p> <p>Restaurer les annexes hydrauliques</p>
Les continuités	<p>Restaurer la ripisylve</p> <p>Entretien des ripisylves</p> <p>Assurer la continuité des sédiments</p> <p>Assurer la circulation des poissons</p>
La pollution des eaux	<p>Améliorer le traitement des effluents</p> <p>Agir sur la collecte et le traitement des effluents domestiques (assainissement collectif et individuel), effluents agricoles</p> <p>Améliorer le partage de l'information en cas de pollution</p>
Les inondations	<p>Protéger les enjeux identifiés</p> <p>Agir sur les zones de rétention, reméandrage, ripisylve, urbanisme, entretiens</p> <p>Préserver les zones d'expansion</p> <p>Restaurer les zones d'écrêtement</p>
L'activité agricole	Maintenir l'activité agricole
Le patrimoine culturel	Identifier et hiérarchiser les éléments du patrimoine

Tableau 1 : Synthèse des enjeux et des objectifs suite à la 2^{ème} session de concertation

2.2.3 - Troisième session – 21/02/2023



Cheminer vers un consensus autour d'un scénario



Valider l'EBF concerté

Organisation de la session

La troisième session de concertation s'est déroulée le 21 février 2023 avec pour objet de présenter les EBF techniques et échanger conjointement pour définir des emprises concertées, validées par tous. Ce temps de concertation est également l'occasion de préparer les acteurs locaux à la dernière phase de l'étude en évoquant quelques opérations types de restauration/préservation localisées sur leur territoire.

La première partie de la session de concertation s'est déroulée sur écran avec :

- Une présentation de l'avancement de l'étude.
- Un rappel des précédentes sessions de concertation et notamment des enjeux et objectifs définis conjointement en octobre 2022.
- Un rappel sur la construction technique des EBF.

La présentation des EBF techniques a été réalisée sur grandes cartes selon 2 réunions : une pour le département de l'Ain et une pour le département du Jura.



Photo 7: Travail sur grande carte pour définir l'EBF concerté

Documents supports

Organisation_Concertation-20230221.pdf

20230214_Concertations_Etape_2_EBF_concerte.pptx

Grandes_cartes_EBF_concerte_Assemblage_V1_300dpi_vimprimable.pdf

Action_Suran_amont_A2_V1.png

Action_Suran_aval_A2_V1.png

Éléments clés

La participation a été modérée lors des 2 réunions. Le territoire aindinois a été un peu moins représenté que le territoire jurassien.

Trois principaux éléments ont sans doute limité la participation :

- Certains participants ne se sont pas jugés légitimes pour réduire ou augmenter le trait de l'EBF du fait de leur absence de connaissance technique.
- Dans la partie jurassienne, l'EBF optimal et l'EBF nécessaire sont souvent confondus du fait de nombreux enjeux liés aux annexes du cours d'eau.
- Dans la partie aindinoise, la présence d'éléments structurant du territoire comme les gorges s'est traduite par un consensus sur la non-nécessité d'élargir le trait de l'EBF sur ces secteurs.

Certains acteurs ont plutôt eu tendance à vouloir sortir les éléments bâtis de l'emprise EBF. Ce constat indique qu'il faudra sans doute continuer à communiquer sur l'objectif de l'EBF qui n'a pas vocation à bloquer la dynamique du territoire. Certains participants n'ont sans doute pas encore suffisamment assimilé le fait que l'EBF peut, au contraire, alerter notamment sur la thématique d'inondabilité du territoire.

Les principales évolutions de l'EBF technique concernent les vallées sèches de Drom-Ramasse et Gour de la Rande. L'EBF technique sera à affiner pour prendre en compte de nouveaux éléments sur les niveaux de plus hautes eaux afin de définir une emprise EBF dans ces secteurs au fonctionnement particulier. Il s'agit notamment d'étendre l'emprise EBF jusqu'à Montmerle pour la partie nord de la vallée, et jusqu'à Ramasse pour la partie sud. Le niveau d'eau des crues de mars 2001 ainsi que l'entrée du tunnel de l'Espoir sont des points de référence à considérer pour la délimitation de l'EBF concerté. La partie sud du bassin-versant, et plus particulièrement le secteur du Durlet, semble être intéressante pour les zones à cibler pour la réalisation des fiches actions.

Dans la partie jurassienne, de nouveaux éléments ont été apportés dans le secteur de Val-d'Épy avec la présence de zones humides non répertoriées et zones d'écoulements temporaires à prendre en compte pour la définition de l'EBF dans cette vallée.

D'autres éléments plus ponctuels ont été évoqués comme :

- De nouvelles pertes karstiques à Montrevel.
- La présence de zones humides ponctuelles à Broissia.
- L'existence de piézomètres actifs à équiper dans la vallée jurassienne (information AGEK).



Secteur de Val-d'Epy à élargir



Photo 8: Éléments issus de la concertation 3 (partie jurassienne)



Photo 9: Éléments issus de la concertation 3 (partie aindinoise)

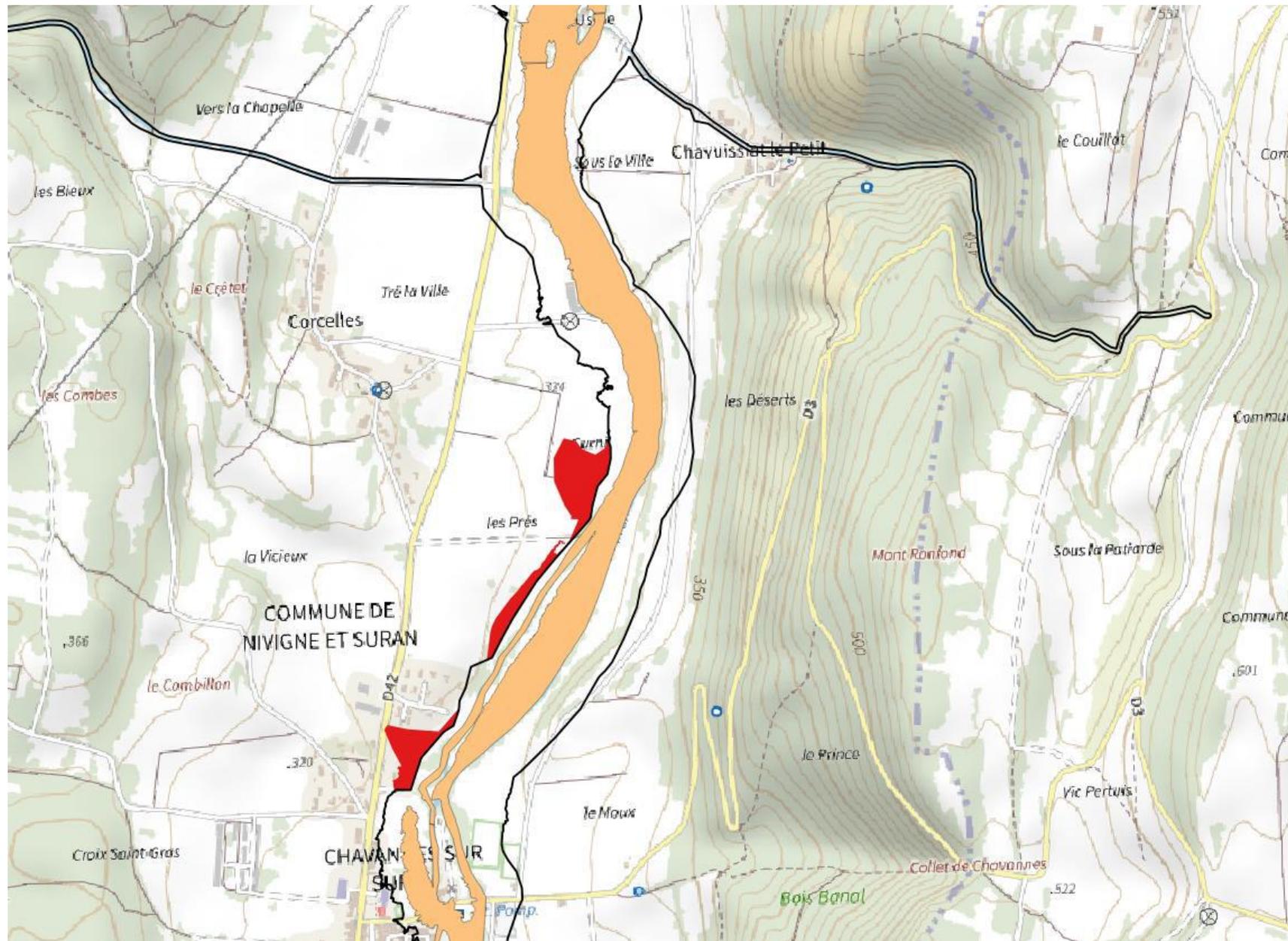


Figure 1: Réduction de l'emprise EBF à Nivigne-et-Suran – en rouge : réduction de l'emprise; en orange : périmètre hydraulique nécessaire; en noire : emprise concertée finale

2.2.4 - Quatrième session – juin



Prendre la mesure et accepter les efforts pour atteindre le bon état et bon fonctionnement



Valider l'EBF concerté

Organisation de la session

Une dernière session de concertation a été organisée en juin 2023 avec 2 objectifs :

- Consulter les communes n'ayant pas participé à la dernière session de concertation sur grandes cartes. La démarche a été portée directement par le SR3A.
- Valider les dernières emprises du périmètre EBF proposé pour le secteur des vallées sèches.

Documents supports

Des modélisations de ruissellement ont été faites via le logiciel ICM.

Les résultats ont été cartographiés via QGIS.

Ces résultats ont été présentés via le Powerpoint 20230424_COTECH3_V4.pptx diapositives 41, 42, 43.

Éléments clés

Les maires de Drom et Ramasse, présents à cette réunion, ont trouvé les résultats des modélisations cohérentes avec les observations qu'ils ont pu faire. La question des dolines a très vite été évoquée. Les élus sont soucieux d'avoir une base pour restreindre les constructions dans ces zones qu'ils jugent dangereuses. Ils se disent donc favorables à leur intégration dans l'EBF nécessaire surtout au niveau de Ramasse.

L'AGEK a précisé, qu'à sa connaissance, aucun écoulement n'a été observé dans la commune de Montmerle. Les eaux pluviales du secteur s'infiltrent et alimentent probablement une résurgence à l'aval de la commune. Les élus de la commune en question n'étant pas présents à la réunion, les EBF tels qu'exposés au cours de la réunion leur ont été transmis pour avis afin de prendre en compte leur éventuels retours de leur part. À ce jour, aucun élément remettant en cause le tracé des EBF n'a été communiqué et l'enveloppe ainsi définie, quelque peu sécuritaire mais cohérente, a donc été retenue.

Pour conclure, les EBF de la vallée n'ont donc pas fait l'objet de modification lors de cette réunion. L'EBF optimal peut donc être considéré comme l'EBF concerté.

2.2.5 - Réunions annexes

Des réunions annexes ont été organisées avec plusieurs acteurs du territoire. Ces réunions peuvent s'apparenter à des étapes des différentes sessions de concertation puisqu'elles ont permis d'échanger sur certains points techniques et ont permis également une mobilisation de certains acteurs à un stade précoce de l'étude.

2.2.5.1 - Groupe karst – 22/06/2022

Réunion essentiellement techniques avec l'AGEK et autres acteurs locaux associés à la thématique du karst. Les objectifs de cette réunion étaient :

- De réunir différents publics concernés par la thématique du karst.
- D'obtenir des données chiffrées sur des ennoiements plus particulièrement des vallées sèches.
- De faire part des différents retours d'expérience sur l'évolution du territoire en lien avec le karst.

Le public présent était composé de spéléologues et riverains non experts sur le sujet karst.

Un premier temps en salle a permis au groupement de présenter son travail et le besoin d'informations. L'AGEK a activement participé à cette réunion en apportant des éléments chiffrés issus de retours d'expériences de prospections spéléologiques. L'AGEK a également évoqué des demandes de réaliser des améliorations de connaissances sur plusieurs secteurs (notamment Drom-Ramasse). Le groupement a suggéré qu'une fiche action de l'étude intègre ces améliorations de connaissances (pose de piézomètres par exemple).

Dans un second temps, l'assemblée s'est rendue sur le terrain pour visiter quelques points clés du territoire (lavoir de Drom, puits de Fay...).



Photo 10: Échanges en salle



Photo 11: Visite du puits de Fay

2.2.5.2 - Monde agricole – 01/07/2022

La réunion avec le monde agricole organisée en juillet 2022 a eu pour objet de mobiliser ce public à un stade précoce de l'étude.

Sur la base des grandes cartes des réunions territoriales de mai 2022, les éléments de pré-diagnostic ont été complétés avec le retour d'expérience des exploitants.

Parmi les éléments marquant qui ressortent de ce temps d'échanges, on peut citer :

- Chaque exploitation dispose d'une grande proportion de surfaces de prairies semées en rotation avec des cultures céréalières. Les prairies sont semées à l'année n puis converties en cultures l'année $n+1$ puis de nouveau semées en prairie l'année $n+2$ (et ainsi de suite).

- Le cahier des charges de la composition des prairies temporaires comporte 4 espèces. Le prochain cahier des charges inclura 5 espèces.
- Les agriculteurs ont besoin de 3 à 4 coupes par an pour sécuriser leur fourrage.
- Il y a une volonté d'élagage des grands arbres sur la plupart du territoire ce qui se traduit par une pression sur la ripisylve.
- La plupart des agriculteurs semble avoir accepté la cohabitation avec le castor et c'est finalement le ragondin qui semble poser le plus de problèmes pour les exploitations agricoles.
- Certains agriculteurs ont évoqué un potentiel besoin d'arrosages de leurs parcelles suite à l'année 2022 particulièrement sèche.

2.2.5.3 - Monde agricole – juillet 2023 et octobre 2023

Cette étape de concertation est davantage à relier à la phase 4 de définition du programme d'action de reconquête de l'EBF.

2.2.5.4 - Retours de communes – septembre 2023

Des points complémentaires ont été effectués avec différentes communes du bassin-versant. Suite à ces rencontres, deux communes ont demandé à revoir l'emprise de l'EBF :

- Gigny : demande de réduction de l'emprise de l'EBF au lieudit le Vernois. La superficie concernée est d'environ 2,5 ha mais ne concerne pas l'emprise hydraulique.
- Broissia : demande de réduction de l'emprise EBF en 7 secteurs du lieudit l'Épinet jusqu'au lieudit Sous la Roche. La demande de réduction de l'emprise concerne une superficie totale de 10 ha dont 2 secteurs recoupant l'emprise hydraulique optimale et 1 secteur recoupant l'emprise hydraulique nécessaire. Toutefois, au regard de la précision modeste des retours des communes, la réduction de l'emprise EBF a été réduite pour ne pas recouper l'emprise hydraulique nécessaire (voir ci-après).

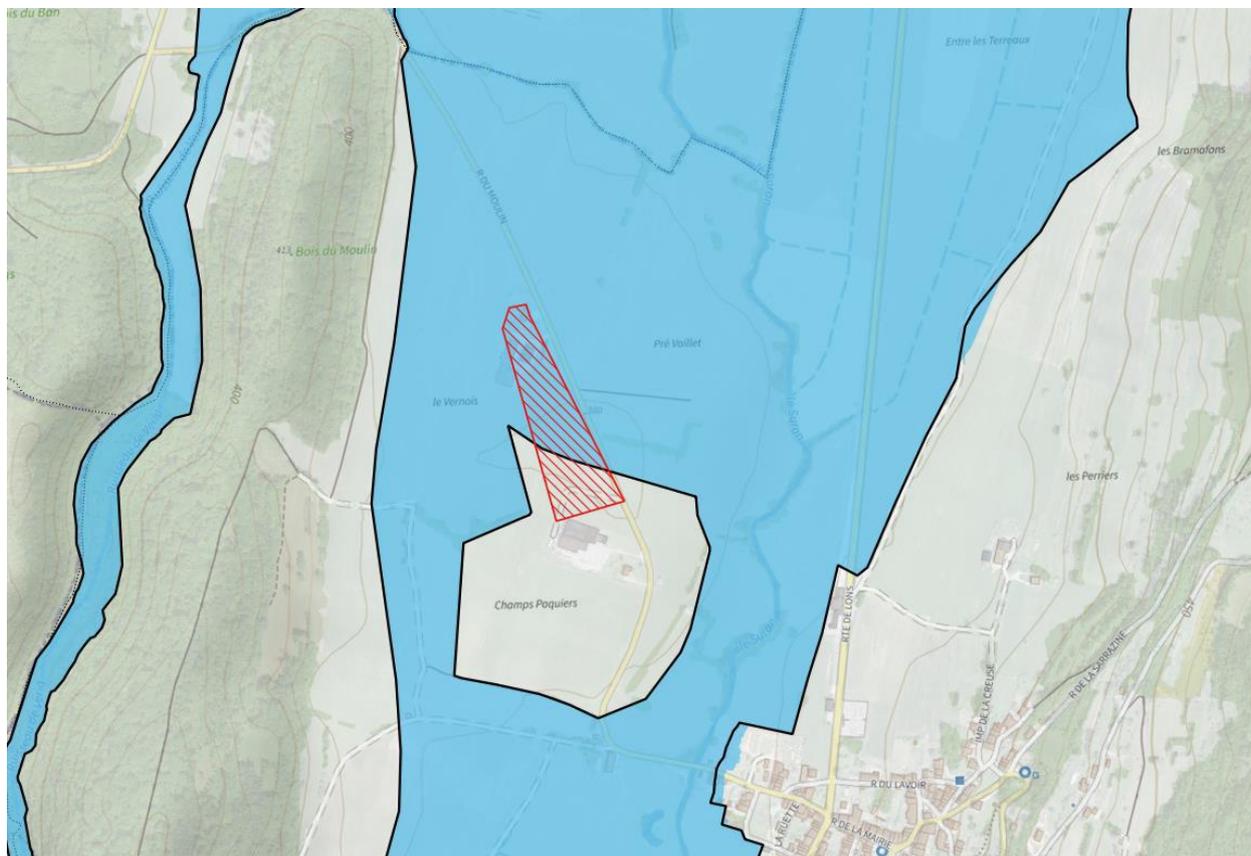


Figure 2 : Demande de retrait de l'EBF à Gigny (hachures rouges) ; contour noir = EBF nécessaire ; aplat bleu = EBF optimal

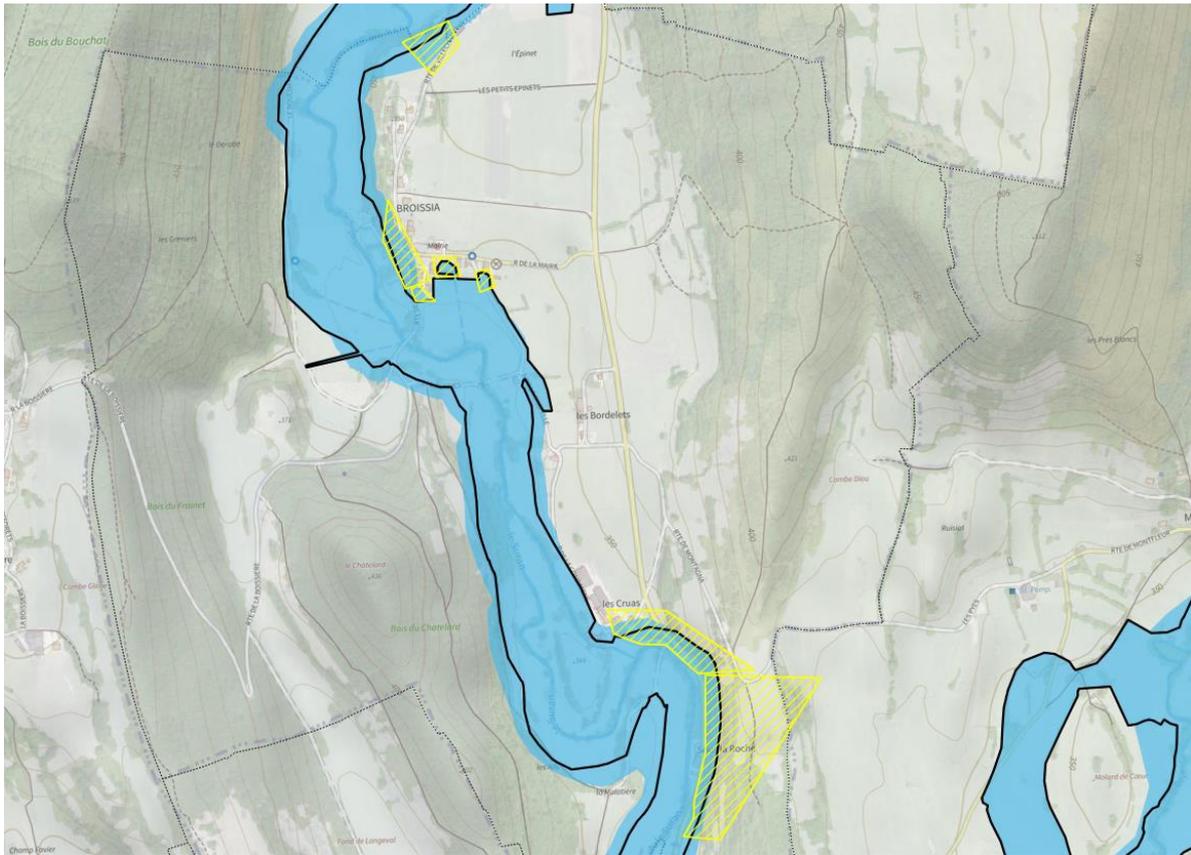


Figure 3: Demande de retrait de l'EBF à Broissia (hachures jaunes); contour noir = EBF nécessaire; aplat bleu = EBF optimal

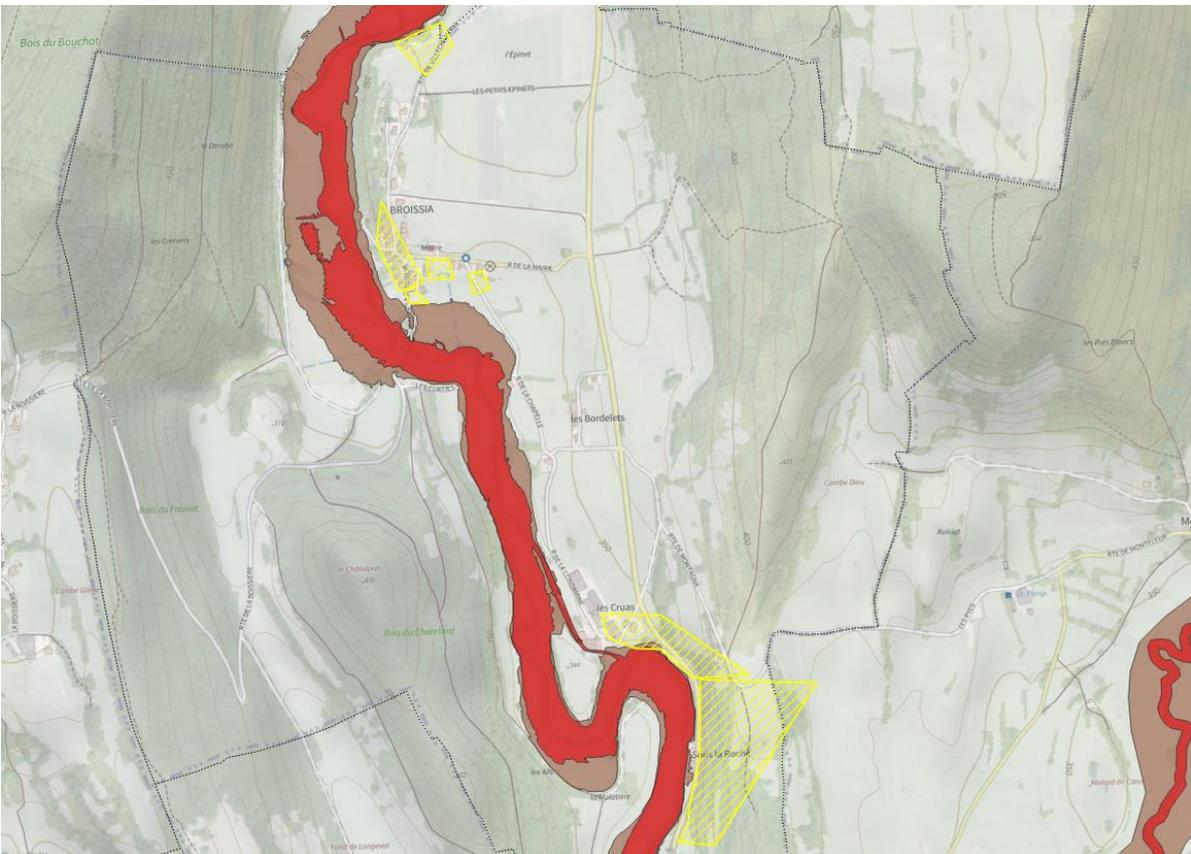


Figure 4: Demande de retrait de l'EBF à Broissia (hachures jaunes) par rapport aux EBF hydrauliques nécessaire (aplat rouge) et optimal (aplat marron)

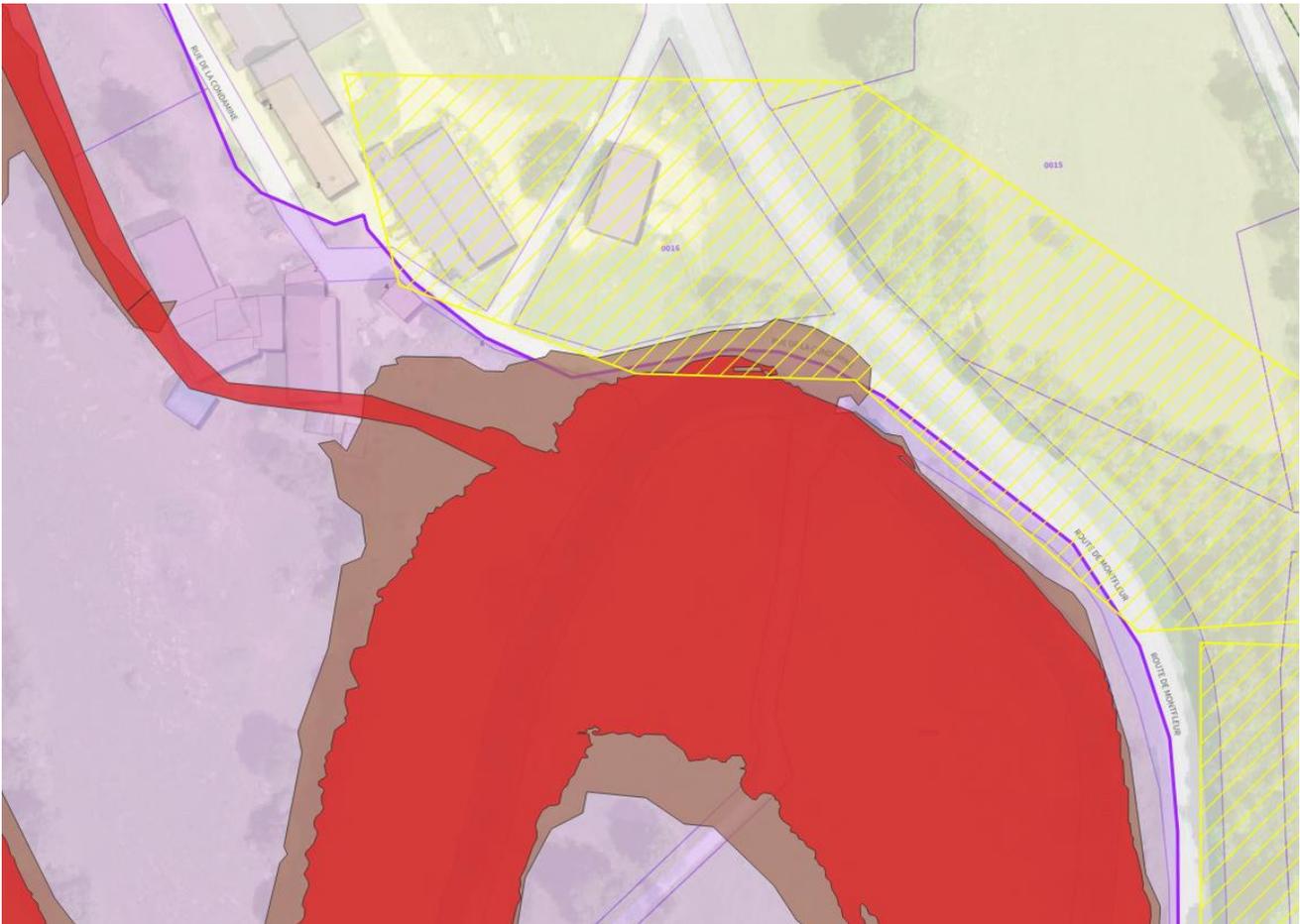


Figure 5: Zoom sur une demande de réduction à Broissia (hachures jaunes) par rapport aux emprises hydrauliques nécessaire (aplat rouge) et optimale (aplat marron) – l’emprise finale de l’EBF concerté (contour et aplat violet) a été limité pour ne pas recouper l’emprise hydraulique nécessaire

2.3 - Conclusion

Les principaux éléments qui ressortent des étapes de concertation sont les suivants :

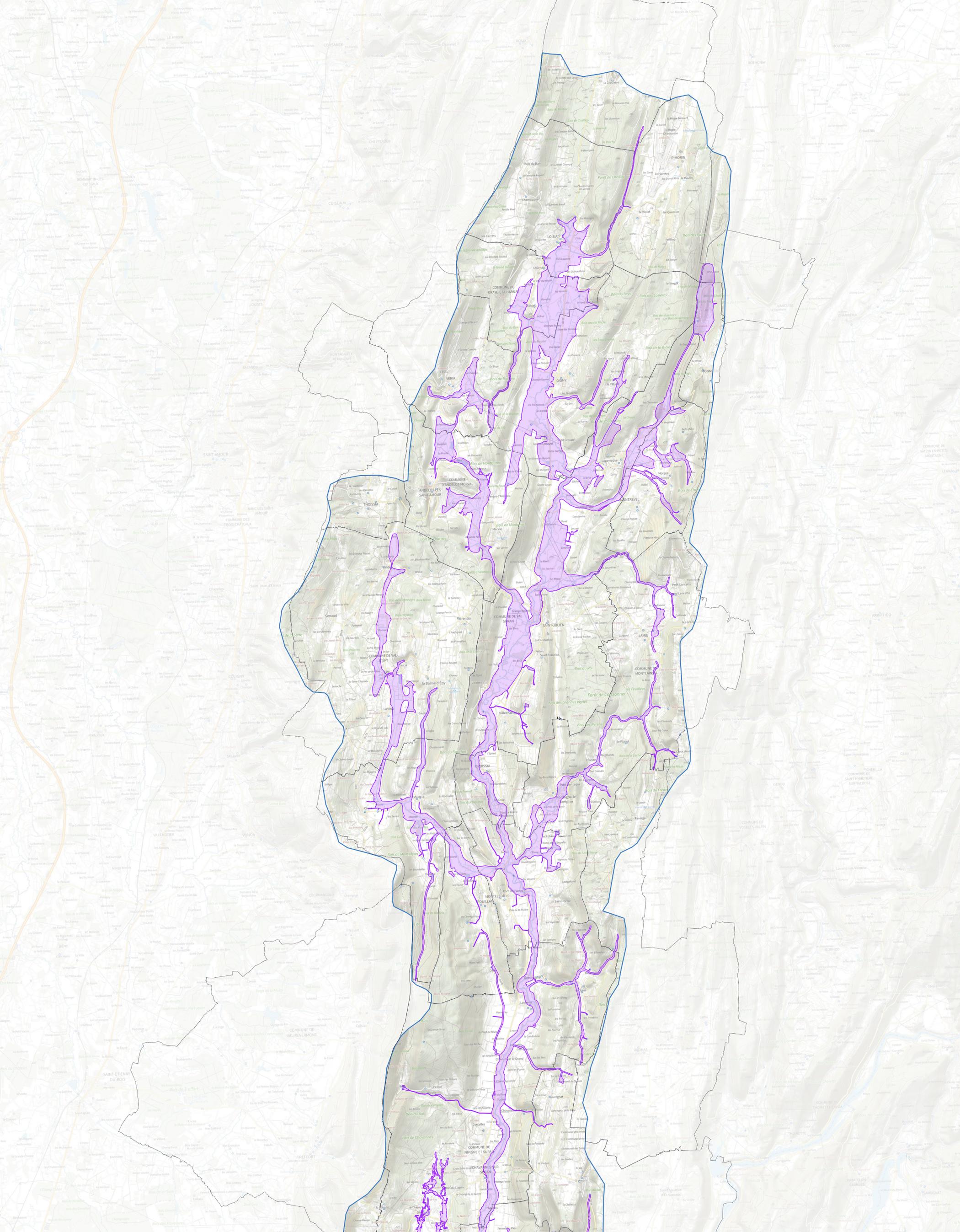
- À chaque étape de la concertation, le territoire jurassien est apparu plus impliqué que le territoire aindinois en termes de représentants.
- Les différentes rencontres ont permis de récupérer de nombreuses données techniques locales. Ces données ont permis de davantage comprendre le fonctionnement du territoire et ont largement participé à la définition des EBF. On pense notamment à la vallée sèche de Drom-Ramasse où l’emprise de l’EBF se base sur des observations locales passées et récentes.
- La concertation de présentation du diagnostic avec travail sur les enjeux et objectifs du territoire s’est avérée très réussie. De nombreuses personnes ont été présentes et la participation particulièrement importante.
- La concertation de présentation des EBF techniques se conclue par un bilan mitigé : peu d’évolutions de l’EBF ont été suggérées par les participants. L’EBF concerté proposé par le groupement d’étude s’est donc principalement calé sur l’emprise technique optimale.
- Une évolution de l’emprise de l’EBF est à noter pour le secteur de Nivigne-et-Suran où l’emprise concertée correspond davantage à l’emprise nécessaire de l’EBF. Précisons que cette réduction de l’emprise ne nécessite pas de compensation car elle ne touche pas le périmètre hydraulique nécessaire de l’EBF.

- La présentation finale de l'EBF concerté en comité de pilotage a été bien reçue par les participants qui n'ont pas remis en question l'emprise. Par ailleurs, il a été acté conjointement de ne pas inclure l'emprise hydrogéologique dans l'EBF au regard du manque de connaissances actuelles. Cette thématique n'est pour autant pas exclue de l'étude mais est considérée comme un contexte et des mesures pourront être proposées en phase 4 (programme d'actions) pour améliorer les connaissances.

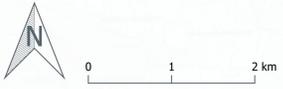
Précisons enfin que de récentes données sur les zones humides (été 2023) ont été incluses aux EBF. Les emprises des zones humides ont localement évolué (augmentation ou réduction de surface) sans pour autant modifier fondamentalement la tendance observée : la partie jurassienne comporte toujours de grandes étendues de zones humides par rapport à la partie aindinoise. Ces toutes dernières emprises EBF seront donc communiquées aux élus pour validation.

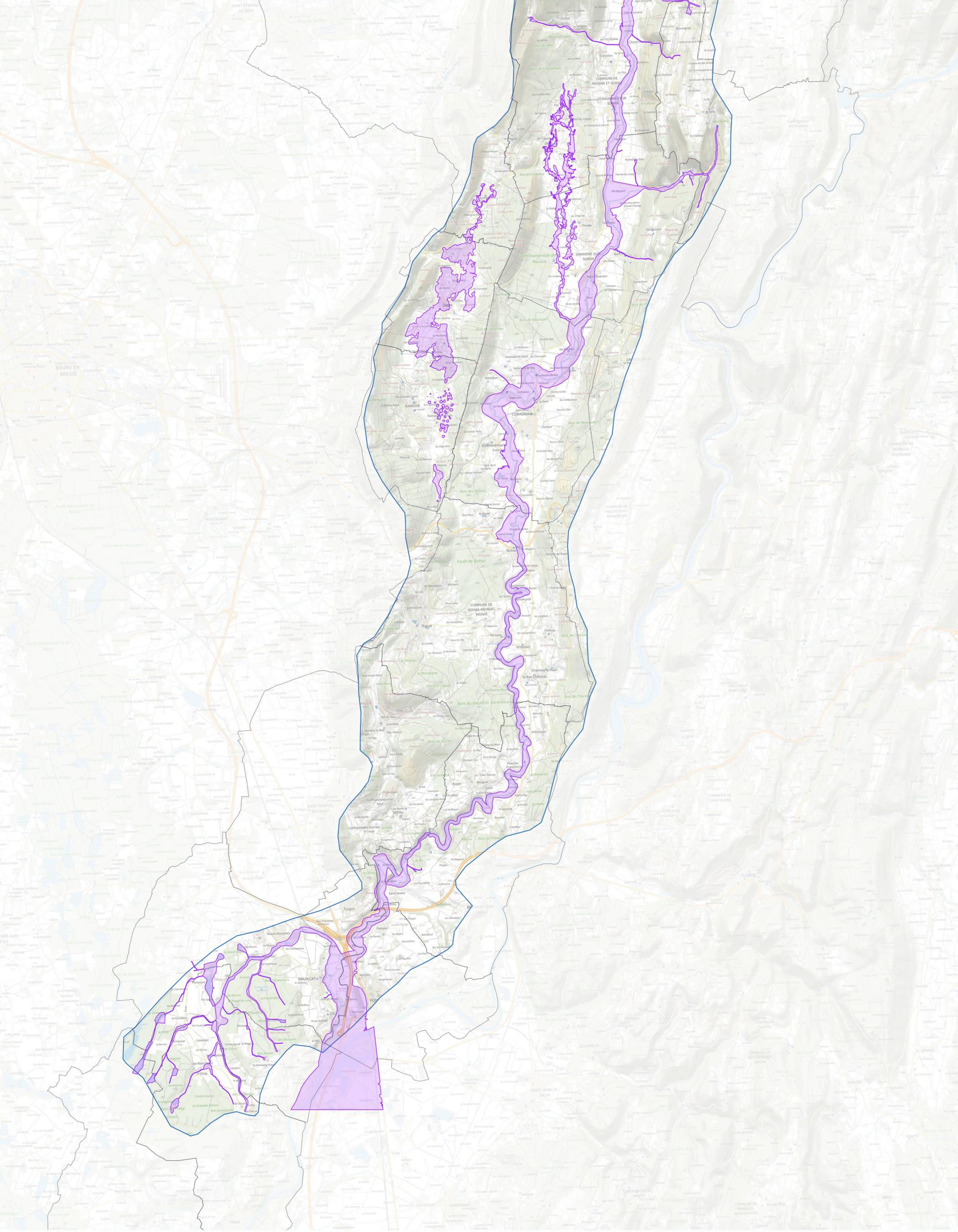
2.4 - Cartographie de l'EBF concerté

Voir ci-après.



■ Bassin-versant
■ EBF concerté





■ Bassin-versant
■ EBF concerté

